

ATTESTATION D'EMPLOI OU DE BENEVOLAT

En vue de l'établissement d'un dossier de candidature à l'entrée en formation DESJEPS
Spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » / Mention « Directeur de structure et projet »

A REMPLIR PAR LA PERSONNE REPRESENTANT LA STRUCTURE EMPLOYEUR
OU LA STRUCTURE BENEFICIANT DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE DE LA PERSONNE OBJET DE L'ATTESTATION

Je soussigné(e),

Prénom NOM :

Fonctions :

Représentant de la structure ci-dessous désignée (Indiquer le nom et l'adresse de l'établissement) :

.....
.....
.....
.....

Certifie que Madame ou Monsieur (barrer la mention inutile et indiquer le prénom et le nom de la personne candidate au DESJEPS) :

a exercé dans mon établissement (cocher l'une des deux propositions suivantes) :

à titre bénévole

au titre d'une activité salariée

L'une ou plusieurs des fonctions suivantes (relevant du référentiel d'activité figurant au verso de ce document) :

animateur-coordonnateur

animateur de réseau,

coordonnateur d'activités

coordonnateur technique,

responsable d'animation,

agent de développement de la vie associative,

responsable fédéral,

éducateur sportif,

animateur socio-éducatif,

accompagnateur,

adjoint de direction,

coordonnateur de projet

Ces activités ou fonctions ont été exercées sur une période allant :

du (indiquer la date au format jj/mm/aaaa) :

au (indiquer la date au format jj/mm/aaaa) :

Au total, l'ensemble de ces activités représentent un volume horaire égal à :

2400 heures ou plus,

moins de 2 400 heures, à savoir : heures

Fait, pour valoir ce que de droit, à :

Le :

Prénom, Nom et qualité du signataire :

.....

.....

(cachet de l'établissement obligatoire)

Les activités professionnelles ayant été exercées, soit à titre bénévole, soit au titre d'une activité salariée par la personne bénéficiaire de la présente attestation sont classées en quatre grands groupes.

Le représentant de la structure appelé à signer la présente attestation certifie que la personne qui en est bénéficiaire a exercé des fonctions qui relèvent de la majorité des items proposés pour caractériser chacun des quatre grands groupes d'activités professionnelles visés ci-dessous, et notamment des trois premiers.

A. – Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation :

- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- il prend en compte les politiques publiques locales dans son action ;
- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'animation ;
- il formalise les objectifs du projet d'animation ;
- il propose un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- il définit les modes d'intervention ;
- il précise les modes d'intervention à caractère technique ;
- il prend en compte l'impact des activités sur l'environnement ;
- il conçoit des interventions à partir des pratiques de groupes informels ;
- il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- il définit les moyens nécessaires au projet d'animation ;
- il définit le profil des intervenants nécessaire à la mise en œuvre du projet d'animation ;
- il élabore les budgets du projet d'animation ;
- il négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet d'animation.

B. – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation :

- il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
- il anime des réunions de travail ;
- il met en œuvre les procédures de travail ;
- il encadre les collaborations entre professionnels et bénévoles ;
- il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- il participe aux actions des réseaux partenaires ;
- il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- il conçoit une démarche de communication ;
- il planifie l'utilisation des espaces d'activités ;
- il anticipe les besoins en termes de logistique ;
- il contrôle le budget des actions programmées ;
- il veille au respect des procédures de qualité ;
- il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- il effectue le bilan des actions réalisées.

C. – Conduire des démarches pédagogiques :

- il prend en compte les caractéristiques des publics auxquels s'adresse l'action ;
- il inscrit son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il prend en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- il organise les échanges interculturels ;
- il organise les échanges intergénérationnels ;
- il inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire ;
- il conduit des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent ;
- il conduit des animations visant l'émancipation des groupes et des individus ;
- il accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ;
- il conduit des interventions pour des groupes informels ;
- il veille au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge ;
- il prévient les comportements à risque ;
- il gère la dynamique du groupe ;
- il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;
- il participe aux évaluations de l'équipe pluridisciplinaire ;
- il formalise des bilans pédagogiques ;
- il propose des prolongements possibles aux animations conduites.

D. – Conduire des actions de formation :

- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;
- il précise les contenus de formation ;
- il crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- il met en œuvre les situations formatives ;
- il précise l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- il privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;
- il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;
- il évalue l'impact de ses interventions ;
- il propose des prolongements possibles.